

CNW : code 01  
GQM 00350

## DEUX RÉCRÉATIONS D'AU MOINS 20 MINUTES PAR JOUR DÈS LA RENTRÉE 2019 POUR TOUS LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE

Québec, le 12 février 2019. — Afin de favoriser le développement global, la santé et la réussite scolaire des élèves du primaire du Québec, les écoles devront offrir quotidiennement deux périodes de récréation d'au moins 20 minutes chacune, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, et la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, M<sup>me</sup> Isabelle Charest, ont confirmé que le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire serait modifié pour que les enfants profitent d'un minimum de 20 minutes de récréation le matin et l'après-midi. Actuellement, le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ne précise pas la durée des deux périodes de détente.

Les effets bénéfiques des récréations sont largement documentés. Ces périodes de détente permettent aux enfants de jouer librement à l'extérieur et d'être actifs physiquement, ce qui favorise un climat scolaire sain ainsi que la concentration en classe.

### Citations :

« À compter de la prochaine rentrée scolaire, nous voulons que tous les élèves du primaire du Québec profitent chaque jour de deux récréations d'au moins 20 minutes chacune. Cette mesure témoigne de notre volonté de favoriser la réussite scolaire en tenant compte de tous les aspects qui l'influencent. Les enfants ont besoin de jouer dehors, de bouger et de se détendre pour bien réussir à l'école. Nous sommes fiers de mettre les conditions en place pour qu'ils puissent développer leur plein potentiel. Avec cette annonce, nous donnons également suite à un engagement de longue date de notre formation politique. »

*Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*

« La réussite scolaire dépend d'une foule de facteurs. Évidemment, le travail, le dépassement de soi et un accompagnement de qualité sont des incontournables, mais je suis très heureuse de constater que mon gouvernement considère l'importance de bouger comme un élément déterminant. Il ne fait aucun doute pour moi que des récréations d'au moins 20 minutes favoriseront la mémoire et l'attention des enfants, sans parler de leur motivation et de leur plaisir d'aller à l'école! »

*Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine*

### Faits saillants :

- Cette mesure a pour objectif de soutenir le développement global, la santé et la réussite éducative des élèves de l'enseignement primaire et de fournir des balises plus claires concernant les périodes de détente dont ces élèves devraient bénéficier.

- Elle sera particulièrement favorable au respect du droit de tous les élèves de bénéficier des périodes de détente, notamment des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour qui cet espace de socialisation et de développement de l'autonomie est particulièrement important.

— 30 —

Sources : Francis Bouchard  
Attaché de presse du ministre  
de l'Éducation et de  
l'Enseignement supérieur  
418 644-0664

Alex Poulin  
Attaché politique de la ministre  
déléguée à l'Éducation et de la ministre  
responsable de la Condition féminine  
819 582-2705